



Grille de lecture du bulletin des deuxième et troisième degrés

Les évaluations formatives

Les évaluations à valeur formative font partie intégrante de l'apprentissage qu'elles permettent de réguler. Elles posent sur les différentes productions de l'élève un regard analytique et diagnostique sur la maîtrise des ressources (savoir, savoir-faire et attitudes face au travail), sur les stratégies d'apprentissage et de réalisation des tâches ainsi que sur la maîtrise des compétences exercées et évaluées lors de la période concernée. Elles constituent pour l'élève un entraînement.

La détermination de la lettre (TB, B, S ou I) attribuée pour chaque branche est une appréciation générale du travail journalier qui tient compte :

- du nombre de compétences atteintes par rapport au nombre de compétences évaluées ;
- du niveau de maîtrise de chacune des compétences évaluées.

Les évaluations certificatives

Les évaluations certificatives ont pour but de mesurer le degré de maîtrise des compétences qu'à atteint l'élève. Le niveau de maîtrise est concrétisé suite à la passation d'épreuves enregistrées dans les colonnes « C1 », « C2 », « C3 » et « C4 ».

Les décisions

Lors des délibérations de juin, le conseil de classe examine les évaluations certificatives afin d'évaluer si l'élève a atteint un degré de maîtrise suffisant pour poursuivre des études dans l'année supérieure (art.22 du décret du 29 juin 1984).

Pour chaque discipline, la réussite se traduit en fin d'année par la lettre TB (pleine réussite), B (réussite) ou S (réussite suffisante). La lettre I indique une insuffisance.

Dans le qualifiant, le conseil de classe délibère de l'année en tenant compte des compétences acquises dans le cadre des cours généraux et de l'ensemble de la formation qualifiante.

La décision finale vous est communiquée dans la rubrique « Décision du conseil de classe » suivie d'un éventuel « conseil d'orientation » pour l'année future.

Pour les années sanctionnées par un certificat de qualification, un jury de qualification communique sa décision en terme de réussite ou d'échec.

F = Formatif
But : réguler les apprentissages et l'enseignement

C = Certificatif
But : mesurer le degré de maîtrise

A = Année
Renseigne l'appréciation globale de maîtrise pour chaque cours



PIERRE KIROULE
Né-e le 14/07/2010 à Bruxelles
Classe : 3TF

Collège Saint-Augustin
Année scolaire 2024/2025
Titulaire(s) : Merckx Quentin,
Vandroogenbroeck Nadia
Période : Année

FORMATION COMMUNE

F1 F2 F3 F4 C1 C2 C3 C4 A

Religion catholique (2h) - Claus Christine

C1 - Elargir à la culture

C2 - Comprendre le Christianisme

Français (5h) - Vandroogenbroeck Nadia

	B	B	S	B	69	57.3	61	70	S
C0 - Justifier, expliciter	75		64	74	71	68		75	M
C1 - Rechercher l'information	72			69	60	59		65	M
C2 - Réduire, résumer, comparer, synthétiser			59				66		M
C3 - Défendre une opinion par écrit		42	41			45	57		M
C5 - S'inscrire dans une oeuvre culturelle	74	77			76			70	M
C6 - Relater et partager des expériences culturelles			54	74				70	M
C7 - Techniques de la langue	68	67	60	71					

Compétence non évaluée pour cette période

Compétence non évaluée lors de l'épreuve certificative

M : maîtrisé
NM : non maîtrisé